

Manufacturiers et exportateurs du Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Les politiques récentes, comme les réductions de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et la déduction pour amortissement accéléré (DAA), ont stimulé les investissements des entreprises et modéré l'incidence de la dernière récession économique mondiale. Ces politiques ont également rehaussé la réputation du Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement mondial, ce qui est crucial en raison de la concurrence mondiale pour l'investissement. Toutefois, MEC est d'avis qu'il faut faire davantage pour s'attaquer à la question de la compétitivité fiscale au Canada et propose donc les recommandations suivantes : *Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts concernant la réforme de « la fiscalité des groupes d'entreprises » en autorisant un régime de transfert de pertes entre groupes d'entreprises. *Le gouvernement fédéral doit réexaminer la convention fiscale entre le Canada et les Pays-Bas, dont le texte a été rendu public en 2009. *Le gouvernement doit faire en sorte que la déduction pour amortissement accéléré (DAA) pour l'acquisition de machinerie et de matériel utilisé à des fins de fabrication et de traitement devienne un élément permanent de notre régime fiscal. Le gouvernement doit également élargir la portée de la DAA aux wagons-marchandises (pas seulement aux locomotives, comme c'est actuellement le cas) pour que les sociétés de chemin de fer et de location aient une plus grande incitation à accroître ou à renouveler leurs parcs de wagons et pour que les exportations de produits fabriqués soient en même temps facilitées. Le gouvernement fédéral devrait étudier la possibilité de consentir des crédits d'impôt séparés pour l'acquisition de machinerie et de matériel, qui sont les moteurs les plus importants de la productivité. Pour encourager les dépenses en immobilisations, le gouvernement fédéral devrait : a) adopter un crédit d'impôt remboursable à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE), ce qui constituerait un appui plus stratégique à la R et D du secteur privé; b) élargir la portée de la déduction pour amortissement accéléré de manière à y inclure la machinerie et le matériel utilisé à des fins de R et D. Les pays se livrent une concurrence acharnée pour obtenir des investissements manufacturiers parce que, plus que tout autre secteur, la fabrication à valeur ajoutée stimule la croissance à long terme dans plusieurs secteurs de l'économie, crée des emplois très bien rémunérés pour des travailleurs qualifiés et stimule les exportations. Aujourd'hui, en plus de bénéficier de la croissance des affaires dans les marchés traditionnels qui accompagne la reprise économique mondiale, le Canada a également la possibilité de renforcer et de faire croître son économie grâce à la mise en valeur du secteur des ressources naturelles, de la construction navale et d'autres projets dont la portée s'étend d'un bout à l'autre du pays. On estime que la valeur de ces projets au cours de la prochaine décennie atteindra 500 milliards de dollars. La capacité du Canada de maximiser la valeur de ces possibilités repose sur son aptitude à créer des services de fabrication mondialement reconnus générateurs de valeur ajoutée en amont et en aval, ainsi que des chaînes d'approvisionnements technologiques. Celles-ci appuieront le développement de ces projets majeurs et, bien qu'elles puissent être mises en valeur ici et partout dans le monde, nous devons mettre en œuvre des politiques et des programmes qui stimulent l'investissement et l'innovation à l'intérieur de nos frontières en vue de capter toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Selon la dernière enquête effectuée par MEC auprès de l'industrie canadienne, les trois principaux critères pour attirer de nouveaux investissements sont la

disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, les coûts de main-d'œuvre (y compris les impôts) et les programmes gouvernementaux d'appui à l'investissement. De tout cela découlent d'autres recommandations prioritaires concernant le budget de 2013 : *Prenez des mesures pour appuyer le développement de la main-d'œuvre nationale et facilitez l'accès aux travailleurs qualifiés étrangers selon les besoins. *Réduisez les impôts sur la masse salariale et encouragez le perfectionnement professionnel des employés en créant un crédit d'impôt à la formation pour employeurs à faire valoir contre les cotisations à l'assurance-emploi. *Intensifiez la collaboration entre établissements universitaires et industrie en vue d'instituer des programmes d'éducation et de formation mieux adaptés aux besoins de l'industrie.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

La création d'emplois dans l'industrie canadienne dépend de notre capacité d'attirer des investissements dans de nouvelles capacités de production et la R et D, ainsi que de mandats de production pour des marchés locaux et mondiaux. Toutefois, la concurrence pour ces investissements s'intensifie, tous les pays cherchant à accroître leur secteur de création de richesse et de fabrication génératrice de valeur ajoutée et de salaires élevés. Soucieux de paraître plus attrayant aux investisseurs mondiaux, le Canada s'est montré agressif dans certains domaines de compétence fédérale, notamment en réduisant certains taux d'imposition, en adoptant des réformes sur la mobilité intérieure et internationale de la main-d'œuvre et des incitations à l'investissement, ainsi qu'en élargissant la portée d'accords commerciaux. Parallèlement, d'autres mesures, comme le hausses des taux d'assurance-emploi, des politiques complexes de réglementation et la réduction du crédit d'impôt à la RS&DE, rendent le Canada moins apte à soutenir la concurrence mondiale et à attirer des investissements. Il y a plusieurs initiatives majeures qui devraient être centrées sur l'augmentation du commerce intérieur et international, si essentiel à l'investissement et à la création d'emplois à long terme et à la prospérité du Canada. Pour revigorer le commerce intérieur, MEC est d'avis que le gouvernement devrait se concentrer sur les points suivants : *La simplification de la réglementation et des procédures d'approbation de nouveaux produits. *L'accroissement de la cohérence de la réglementation et l'application dans toutes les provinces de normes fédérales compatibles avec le respect des engagements internationaux. La suppression des obstacles à la circulation de travailleurs qualifiés entre les provinces grâce à la normalisation des organes provinciaux de réglementation. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour faire en sorte que les entreprises canadiennes aient accès aux marchés d'exportation et soient au courant de leur potentiel comme source de nouveaux clients. À cet égard, MEC appuie fermement la décision annoncée dans le budget de l'année dernière d'élargir la portée des pouvoirs de financement intérieur d'EDC. Étant donné que les conditions de financement des manufacturiers et exportateurs demeurent incertaines, MEC est également en faveur de rendre permanents les pouvoirs intérieurs d'EDC, sous réserve de certains critères. Une telle mesure placerait les entreprises canadiennes sur un pied d'égalité avec celles d'autres pays concurrentiels et permettrait d'adjuger les contrats en fonction de la compétence technique plutôt que d'un financement intérieur inadéquat. Cela vaut notamment dans les secteurs industriels, comme l'aviation, où les banques ne sont généralement pas présentes. La nature temporaire du pouvoir intérieur d'EDC d'offrir du financement crée une incertitude en matière de financement pour les lignes aériennes canadiennes qui envisagent de nouvelles commandes dont les périodes de livraison dépassent la période d'autorisation temporaire. Il en résulte un désavantage pour l'aviation canadienne, dont les concurrents dans d'autres

pays bénéficient de crédits d'exportation. MEC est également un participant actif à la Stratégie de commerce mondial du gouvernement. Toutefois, les sociétés se heurtent à divers obstacles lorsqu'elles essaient d'accéder aux marchés étrangers et à y accroître leur chiffre d'affaires. L'enquête de MEC sur les problèmes de gestion a mis en évidence plusieurs questions revêtant un caractère d'urgence pour l'industrie et c'est pourquoi les priorités de MEC en matière gouvernementale sont les suivantes : *Veillez à ce que les accords internationaux soient centrés sur la suppression des obstacles non tarifaires et autres obstacles de nature réglementaire à l'entrée dans les marchés. Bien que 23 % des répondants aient insisté sur le fait que les droits de douane limitent l'accès aux marchés étrangers, 38 % ont déclaré que la réglementation protectrice constituait le principal obstacle. *Perfectionnez l'infrastructure commerciale, notamment l'infrastructure de transport et les procédures de sécurité à la frontière, avec nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis et l'Asie. *Supprimez les pratiques protectionnistes en matière de marchés publics dans les marchés étrangers en mettant en œuvre une disposition réciproque sur l'accès aux marchés publics.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

L'Enquête de 2012 de MEC sur les questions de gestion comportait plusieurs questions sur les principales inquiétudes des sociétés, notamment celles concernant le marché du travail et l'investissement. En analysant les résultats, les répondants ont signalé que l'attraction et la conservation de la main-d'œuvre étaient leur troisième plus important défi, 45 % d'entre eux indiquant qu'il s'agissait d'un problème majeur (ne le cédant en importance qu'à l'intensité de la concurrence, qui a été mentionnée par 56 % des répondants, et la force persistante du dollar canadien, mentionnée par 46 % d'entre eux). Voici quelques résultats de cette enquête : *41 % des répondants ont indiqué que les conditions de la main-d'œuvre canadienne avaient empiré ces trois dernières années (le pourcentage le plus élevé dans plusieurs domaines des politiques et secteurs d'activités) et seulement 13 % qu'elles s'étaient améliorées. *48 % des répondants ont indiqué qu'ils se heurtaient aujourd'hui à des pénuries de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés. *31 % des répondants ont indiqué qu'ils s'installeraient dans un autre territoire de compétences par suite de problèmes de main-d'œuvre. *Les catégories professionnelles les plus durement frappées par le vieillissement de la main-d'œuvre sont les travailleurs qualifiés (38 %) et les gestionnaires (31 %). Compte tenu de ces réalités, il n'est pas étonnant que les répondants aient signalé que leurs principales priorités en matière de main-d'œuvre sont la hausse des coûts de la main-d'œuvre, le perfectionnement des compétences des employés, le vieillissement de la main-d'œuvre et les impôts sur la masse salariale. Nous sommes d'avis qu'il est indispensable d'appuyer le développement de la main-d'œuvre canadienne et d'accroître l'accès des travailleurs qualifiés étrangers selon les besoins. Voici ce que nous recommandons au gouvernement : *Appuyer la formation sur le tas en créant un crédit d'impôt à la formation pour les employeurs. L'enquête que nous avons faite indique que 63 % des répondants augmenteraient la formation de leurs employés s'ils pouvaient réclamer un crédit d'impôt à la formation. *Augmentez l'offre de main-d'œuvre pour l'industrie en mettant en œuvre des stratégies d'intégration au marché du travail axées sur les chômeurs, les jeunes et les Autochtones. *Simplifiez les processus de réglementation auxquels sont assujetties les entreprises qui souhaitent embaucher des travailleurs étrangers au besoin.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Dans le secteur de la fabrication, les augmentations de productivité résultent de plusieurs facteurs, mais surtout de l'investissement dans la machinerie et le matériel qui peuvent réduire les coûts de production et accroître la production, ainsi que d'un recours plus grand à l'innovation dans les processus et les produits. Voici les recommandations de MEC : *Faites en sorte que la déduction pour amortissement accéléré (DAA) devienne permanente. Le gouvernement a adopté la DAA à titre temporaire dans son Budget de 2007 et l'a renouvelée tous les deux ans depuis lors, ce qui témoigne de l'effet positif de cette incitation fiscale à l'investissement dans des actifs productifs, comme la machinerie et le matériel. MEC recommande que la DAA devienne un trait permanent du régime fiscal du Canada. Soixante-treize pour cent des répondants ayant participé à notre enquête sur les questions de gestion estiment que la DAA est une mesure fiscale importante. *En plus de rendre permanente la DAA, le gouvernement fédéral devrait envisager d'adopter un crédit d'impôt séparé à l'acquisition de machinerie et de matériel pour que le Canada rattrape d'autres pays en matière de productivité. *Étudiez les modifications proposées au crédit d'impôt à la RS&DE à la lumière du besoin d'attirer plus d'activités de multinationales en matière de R et D. Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a proposé des mesures qui réduiront les incitations offertes aux grandes entreprises d'effectuer de la R et D au Canada. Étant donné que 75 grandes entreprises représentent à peu près la moitié de toutes les dépenses d'entreprises en R et D au Canada, MEC recommande que le gouvernement fédéral apporte des modifications supplémentaires au programme de RS&DE afin de convaincre plus d'entreprises mondiales de poursuivre leurs projets de R et D au Canada. Soixante-quinze pour cent des répondants ayant participé à notre enquête estiment que la bonification du crédit d'impôt à la RS&DE revêtait de l'importance. Voici les recommandations de MEC visant à améliorer le fonctionnement du système de RS&DE : *Établissez un taux de dépréciation accélérée pour la machinerie et le matériel afférents à la R et D des entreprises. Étant donné la suppression des dépenses en capital liées au crédit d'impôt à la RS&DE, le Canada n'offrira aux entreprises innovatrices à forte utilisation de capital aucune incitation à entreprendre des projets de R et D au Canada. MEC recommande que le gouvernement établisse un taux d'amortissement accéléré pour la machinerie et le matériel aux fins de la R et D, semblable à la déduction pour amortissement accéléré (DAA) utilisée dans le cas de la machinerie et de l'équipement de fabrication et de traitement. *Augmentez l'appui direct à la R et D en rendant le crédit d'impôt à la RS&DE remboursable pour les grandes sociétés. Le gouvernement a déjà fait part de son intention d'offrir un appui plus immédiat à la R et D effectuée par les entreprises. MEC recommande que le gouvernement utilise le programme de RS&DE pour offrir un appui immédiat au moyen d'un crédit d'impôt remboursable. MEC estime que le recours au régime fiscal plutôt qu'aux organismes subventionnaires pour offrir un appui immédiat non seulement réduira les frais administratifs, mais préviendra la « sélection de gagnants » en faisant en sorte que l'appui immédiat soit accessible à toute entreprise engagée dans des activités de R et D qui satisfont aux critères du gouvernement et qui sont vérifiées par l'ARC.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Le respect de la réglementation est un obstacle de plus en plus important au commerce et un élément de plus en plus important des coûts des entreprises canadiennes faisant des affaires au pays ou à l'étranger. L'Enquête de MEC sur les questions de gestion révèle certaines données statistiques importantes concernant les sociétés canadiennes, notamment celles-ci : *23 % des entreprises estiment que les coûts d'observation de la réglementation et des autorisations environnementales comptent parmi leurs plus sérieux problèmes. *16 % des entreprises déclarent que les systèmes de réglementation causent des retards dans les investissements, l'expansion et/ou l'approbation des produits au plan intérieur. *Malgré des efforts semblables visant à améliorer et à simplifier les procédures et la sécurité à la frontière, 80 % des répondants estiment que ces dernières sont demeurées inchangées ou devenues plus lourdes ces trois dernières années. *15 % des entreprises consacrent plus de 5 % de leurs recettes annuelles totales à l'observation de la réglementation. Afin d'améliorer le contexte de la réglementation au Canada, MEC a participé activement à plusieurs initiatives gouvernementales concernant les procédures réglementaires et leur amélioration, notamment celles ayant un caractère international, comme les Plans d'action sur la sécurité et la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre Canada-États-Unis. Malgré le bien-fondé de ces initiatives, les résultats d'initiatives antérieures semblables indiquent que le milieu de la réglementation ne s'améliore pas et qu'il faut faire davantage pour s'attaquer au fardeau que la réglementation impose aux entreprises. Nous tenons à préciser que nous ne préconisons pas une réglementation moins rigoureuse. Nous croyons toutefois que l'on peut créer et appliquer une réglementation de manière plus efficace, notamment en mettant en œuvre les recommandations suivantes : *Faites en sorte que les organismes de réglementation respectent intégralement la lettre et l'esprit des accords Canada-États-Unis visant à renforcer la sécurité et à améliorer la compétitivité économique, notamment l'harmonisation des systèmes de réglementation et la simplification des procédures à la frontière. Pour ce qui est du respect de la réglementation et des procédures frontalières, les organismes de réglementation devraient adopter des systèmes de « société fiable » en vue de réduire autant que possible les contraintes de ressources s'appliquant aussi bien aux gouvernements qu'à l'industrie et de permettre aux entreprises de se réglementer elles-mêmes, comme cela se fait aujourd'hui dans plusieurs secteurs. *Assurez une harmonisation et une coopération stratégiques en matière de réglementation avec les États-Unis en mettant en œuvre les recommandations du Conseil États-Unis-Canada de coopération en matière de réglementation (CCR) et de l'*Initiative au-delà de la frontière*. Concernant le CCR, nous nous réjouissons des progrès accomplis jusqu'à maintenant et nous appuyerions sans réserve une autre initiative semblable centrée sur ceux de nos problèmes auxquels on ne s'est pas encore attaqué. *Les règles du Cabinet et du Conseil du Trésor concernant l'élaboration de règlements doivent être renforcées de manière à y inclure des analyses bénéfices-coûts plus complètes, ainsi que des composantes de coopération nationale et internationale visant les nouveaux règlements afin d'éviter les chevauchements coûteux et inutiles de processus et de vérification. *Pour aider les entreprises canadiennes à s'adapter à des obligations plus rigoureuses et plus variables en matière de réglementation, MEC recommande que pour chaque nouvelle disposition réglementaire fédérale obligeant les entreprises à investir dans de nouvelles technologies ou de nouveaux systèmes et processus, le gouvernement offre un crédit d'impôt à l'observation de la réglementation en vue de faciliter le respect de la réglementation et de compenser l'incidence des nouvelles obligations réglementaires sur les budgets d'investissement.